

EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR Prefecture

016-211601208-20220706-D202251-DE
Reçu le 07/07/2022
Publié le 07/07/2022

Délibération :
D_2022-5-1

L'an deux mille vingt deux, le mercredi 7 juillet à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à Dirac, sous la présidence de Madame TERRADE Anne-Marie, Le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil : 27 juin 2022

Présents : 17

Présents : Mesdames Chantal BLAINEAU, Cécile DESCLAUX, Isabelle DUBOIS6DUMÉE, Véronique LANOË-MALLIVERT, Bénédicte MONTÉGU, Cécile PRUDHOMME, Amandine ROULAUD, Christine SCHWARTZWEBER, Anne-Marie TERRADE, Messieurs Jean Paul BOSSARD, Anthony DOUET, Dominique GOUYGOU, Patrick GRENIER, Vincent MORA, Yannick MOREAU, Rémi SARRAT, Jean-Pierre TRANCHET

Votants : 18

Pouvoirs :

Madame CORBIN Manitraritiana a donné pouvoir Jean Paul BOSSARD

Objet : Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade 2022

Excusé(s) : Madame CORBIN Manitraritiana

Absent(s) : Monsieur GAUTIER Laurent

Secrétaire de Séance : Mesdames DESCLAUX Cécile et ROULAUD Amandine

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade. La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100 %.

Vu l'avis favorable du Comité Technique réuni le 30 juin 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DECIDE de fixer les ratios d'avancement de grade pour 2021 pour la commune de Dirac comme suit :

Catégorie	Cadre d'emplois	Grade d'origine	Grade d'avancement	Taux
C	Adjointes Techniques Territoriales	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	100 %
C	Adjointes Techniques Territoriales	Adjoint Technique Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint Technique Territorial Principal de 1 ^{ème} classe	100 %
C	Agents de Maîtrise	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise Principal	100 %

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Le Maire
Anne-Marie TERRADE

Emis le 6/07/2022, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 7/07/2022

